

Décembre 2022 | Actualités des appels à projets et des appels à manifestation d'intérêt

Cette newsletter a vocation à vous donner régulièrement des informations sur l'actualité des appels à projets lancés par l'État



FRANCE 2030

— AAP « Développer les protéines végétales et diversifier les sources de protéines » Volet 2 – Protéines de légumineuses

ENTREPRISES | ORGANISMES DE RECHERCHE



La stratégie nationale « Alimentation durable et favorable à la santé » vise notamment à diversifier la production de sources de protéines pour l'alimentation, pour une alimentation à la fois durable et favorable à la santé. Cette stratégie nationale contribue à l'un des objectifs du Plan France 2030 : investir dans une alimentation saine, durable et traçable.

Cet appel à projets s'inscrit spécifiquement dans le cadre de la stratégie d'accélération « Alimentation durable et favorable à la santé ».

Les projets attendus et éligibles au présent appel à projets devront prendre en compte a minima quatre items dans au moins 2 des 3 axes proposés (exemple : 2 items de l'axe 1 et 2 items de l'axe 2) :

- Axe 1 : Production de légumineuses
- Axe 2 : Transformation et consommation de légumineuses
- Axe 3 : Diversification et optimisation

Date de clôture : le 27 avril 2023.

Plus d'information sur :

<https://anr.fr/fr/france-2030/france2030/call/developper-les-proteines-vegetales-et-diversifier-les-sources-de-proteines-volet-2-proteines-de/>

— AAP « Développer les protéines végétales et diversifier les sources de protéines » Volet 2 – Diversification des sources de protéines pour l'alimentation, i.e. la valorisation d'algues, co-produits issus de plantes, insectes et micro-organismes

ENTREPRISES | ORGANISMES DE RECHERCHE

La stratégie nationale «Alimentation durable et favorable à la santé» vise notamment à diversifier la production de sources de protéines pour l'alimentation, pour une alimentation à la fois durable et favorable à la santé.

Ce deuxième volet concerne principalement les voies de diversification des sources de protéines pour l'alimentation : valorisation d'algues, co-produits, insectes, micro-organismes...

Les projets attendus et éligibles au présent appel à projets devront prendre en compte a minima un des 4 domaines proposés (algues, insectes, micro-organismes, co-produits issus de plantes) et quatre items dans 2 des axes proposés (exemple : 2 items de l'axe 1 et 2 items de l'axe 2) :

- Axe 1 : Diversification des sources de protéines
- Axe 2 : Transformation et valorisation des protéines ; évolution des systèmes

Date de clôture : le 9 mai 2023.

Plus d'information sur :

<https://anr.fr/fr/france-2030/france2030/call/developper-les-proteines-vegetales-et-diversifier-les-sources-de-proteines-volet-2-diversificati/>

— AAP « Évaluation du bénéfice médical et / ou économique des dispositifs médicaux numériques ou à base d'intelligence artificielle »

ENTREPRISES | STRUCTURES UNIQUES

Il a pour objectif de soutenir les projets d'évaluation visant à évaluer le bénéfice des dispositifs médicaux numériques ou à base d'intelligence artificielle.

Par dispositif médical numérique on entendra tout dispositif médical (DM), dispositif médical implantable actif (DMIA) ou dispositif médical de diagnostic in vitro (DMDIV) dont la composante numérique représente la part prépondérante de l'actif, ou la part prépondérante de la proposition de valeur.

Date de clôture : le 17 janvier 2023 à 12h .

Plus d'information sur :

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-evaluation-du-benefice-medical-et/ou-economique-des-dispositifs-medicaux-numeriques-ou-a-base-dintelligence-artificielle>



— AAP « Tiers lieux d'expérimentation en santé »

STRUCTURES DE SANTÉ PUBLIQUES OU PRIVÉES

Toutes les structures de santé (sanitaire ou médico-sociale, publique ou privée, en ville ou en établissement) ainsi que les acteurs de l'innovation (intégrant une structure de santé sanitaire ou médico-sociale) peuvent candidater pour devenir « Tiers lieux d'expérimentation ».

Il a pour objectif de financer des tiers lieux pour répondre au manque de terrains d'expérimentation, l'une des principales limites identifiées au développement de la filière numérique en santé

Date de clôture : le 31 décembre 2023.

Plus d'information sur :

<https://www.banquedesterritoires.fr/appel-projets-tiers-lieux-dexperimention-en-sante>

— AMI « Répondre aux besoins des entreprises en matière de formation et de compétences nouvelles pour les métiers d'avenir »

ENTREPRISES PRIVÉES | DOMAINE SANTÉ

Il vise à répondre aux besoins des entreprises en matière de formation et de compétences nouvelles pour les métiers d'avenir de la santé numérique.

Les projets soutenus pourront notamment porter sur :

- la réalisation de diagnostics des besoins en compétences et en formations ;
- le financement des projets les plus adaptés qui auront été sélectionnés par une procédure exigeante.

Date de clôture : le 20 juin 2023.

La relève intermédiaire est : le 30 mars 2023.

Plus d'information sur :

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/da45-epondre-aux-besoins-des-entreprises-en-matier/>

— Concours d'innovation i-Lab

PERSONNES PHYSIQUES

Toute personne physique ayant créé son entreprise depuis moins de deux ans ou ayant pour projet la création, sur le territoire français, d'une entreprise de technologies innovantes, quels que soient sa nationalité, son statut ou sa situation professionnelle, sous réserve qu'elle remplisse les conditions légales et réglementaires requises pour la création d'une entreprise.

Il a pour objectif de détecter des projets de création d'entreprises de technologies innovantes et de soutenir les meilleurs d'entre eux grâce à une aide financière et à un accompagnement adapté.

Date de clôture : le 1^{er} février 2023 à 12h.

Plus d'information sur :

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/concours-dinnovation-i-lab>



— AMI « CORIMER 2023 »

ENTREPRISES

Depuis 2018, le Conseil d'orientation de la Recherche et de l'Innovation de la filière des industriels de la mer (CORIMER) constitue l'enceinte de dialogue État-filière, de pilotage et d'optimisation du soutien à l'innovation et de fléchage des projets de la filière vers les dispositifs d'aide publics, en particulier ceux de France 2030. Il vise à soutenir des projets de recherche et développement portés par des entreprises de la filière des industriels de la mer, petites, moyennes ou grandes, seules ou associées au sein d'un consortium, qui accélèrent la mise sur le marché de technologies, de services et/ou de solutions ambitieuses innovantes et durables, depuis les phases de R&D industrielle jusqu'à la démonstration échelle 1 plus aval de l'intérêt d'un système dans son environnement opérationnel.

Date de clôture : le 02 juin 2023.

Plus d'information sur :

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appele-a-manifestation-dinterets-corimer-2023>

— AMI Compétences et Métiers d'Avenir

CONSORTIUM

- des employeurs ou leurs représentants (petites, moyennes et grandes entreprises, donneurs d'ordres et fournisseurs, des groupements d'employeurs, des organisations professionnelles, des syndicats, des fédérations professionnelles, établissements publics d'enseignement etc.) ; des organismes de formation ou d'accompagnement (universités, écoles, lycées, CFA, organismes privés, Pôle emploi, etc.) ;
- des donneurs d'ordre publics dans l'achat de formation continue des chercheurs d'emploi (conseils régionaux, Pôle emploi, OPCO).

Il a pour objectifs d'anticiper et de contribuer à satisfaire les besoins en emplois ou en compétences visés dans l'une des 28 stratégies nationales du dispositif France 2030, que ceux-ci soient reconnus par des titres, des certifications ou des diplômes. L'appel doit également repenser les dispositifs d'information et d'attractivité des métiers concernés.

Date de clôture : le 31 décembre 2025.

Plus d'information sur :

<https://www.banquedesterritoires.fr/competences-et-metiers-davenir>

LA CULTURE

— AAP Centre d'art contemporain de Meymac Appel à résidence « Autour du verre »

PERSONNES PHYSIQUES

Dans le cadre d'une convention territoriale pour l'éducation artistique et culturelle en Nouvelle-Aquitaine, le centre d'art contemporain de Meymac et le musée d'archéologie et du patrimoine Marius Vazeilles, s'associent pour mettre en place une résidence d'artiste d'une durée de 20 jours dont l'objectif est de relier les techniques des verriers de l'antiquité et la création contemporaine dans le domaine des arts plastiques. Les partenaires souhaitent ouvrir cet appel le plus largement possible, sans restriction d'âges.

Objectif de la résidence

La résidence associe des archéo-verriers (Les Infondus) pour la construction d'un four antique, un artiste plasticien et un établissement scolaire du territoire de Haute-Corrèze Communauté. L'objectif de la résidence pour l'artiste sera de produire une œuvre utilisant le verre produit en collaboration avec les archéo-verriers, en tout ou partie.

Dates de la résidence

En deux temps : du 24 avril au 12 mai 2023 inclus et du 22 mai au 27 mai 2023 inclus (présence obligatoire à ces dates).

Date de clôture : le 31 janvier 2023.

Plus d'information sur :

<https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets-partenaires/Centre-d-art-contemporain-de-Meymac-Appel-a-residence-Autour-du-verre>



LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

— AAP Sécurité alimentaire 2023

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



L'apparition de la pandémie a aggravé le niveau d'insécurité alimentaire qui, après avoir régressé quelques années était reparti à la hausse depuis 2014, notamment dans les pays les plus fragiles. Le conflit qui a éclaté au début de l'année entre la Russie et l'Ukraine fait peser actuellement un risque imminent d'une crise alimentaire majeure.

La sécurité alimentaire est un enjeu essentiel pour le bien-être des populations et pour leur développement. Elle passe par la mise en place de systèmes alimentaires durables basés sur la territorialisation des productions et des circuits courts. Les collectivités

territoriales disposent d'atouts importants pour promouvoir des dispositifs aptes à augmenter sensiblement le niveau de sécurité alimentaire de leurs territoires.

La Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) lance un appel à projets en soutien à la coopération décentralisée « Sécurité alimentaire » à destination de l'ensemble des collectivités territoriales métropolitaines et ultramarines françaises et de leurs partenaires étrangers qui ont pour ambition d'accroître le niveau de sécurité alimentaire au bénéfice de leurs administrés en implémentant des projets qui répondent à cet objectif.

Date de clôture : le 31 mars 2023.

Plus d'information sur :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/financer-mes-projets-de-cooperation-decentralisee/appels-a-projets-thematiques/securite-alimentaire/article/appel-a-projets-securite-alimentaire-2023>

— AAP Jeunesse IX

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La volonté des jeunes à s'engager à l'international ne faiblit pas, alors même que les années de pandémie les ont particulièrement affectés. Face à ce constat, le gouvernement français a mis au cœur de sa politique de développement l'éducation, la formation professionnelle, l'apprentissage, la mobilité internationale et l'engagement citoyen des jeunes. **Dans ce contexte, le MEAE encourage les collectivités territoriales à étendre et renforcer les coopérations décentralisées qui se développent par et pour les jeunes.**

Il soutiendra des projets de coopération portant sur une durée de 12 mois, et les cofinancements seront attribués afin de permettre aux actions de débiter dès juillet 2023.

Date de clôture : le 31 janvier 2023.

Plus d'information sur :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/financer-mes-projets-de-cooperation-decentralisee/appels-a-projets-thematiques/jeunesse/>

— AAP Égalité Femmes - Hommes 2023

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'égalité entre les femmes et les hommes est une priorité du gouvernement français. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) porte à l'international cet engagement par sa diplomatie féministe. Dans son plaidoyer dans les enceintes internationales pour l'égalité entre les femmes et les hommes, la France s'attache à ce que cet objectif soit intégré dans tous les enjeux de politique étrangère : réduction des inégalités et développement durable, paix et sécurité, défense et promotion des droits fondamentaux, enjeux climatiques et économiques.

La vocation de cet AAP est d'accompagner l'engagement conjoint des collectivités territoriales et de leurs homologues à l'étranger pour faire de l'égalité femmes-hommes ainsi que de la lutte contre les violences basées sur le genre un levier de développement durable des territoires et participer à la lutte contre les inégalités mondiales dans ce domaine.

Date de clôture : le 4 février 2023.

Plus d'information sur :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/financer-mes-projets-de-cooperation-decentralisee/appels-a-projets-thematiques/egalite-femmes-hommes/>



— AAP « Généraliste »

COLLECTIVITÉS | ASSOCIATIONS



Il est destiné aux collectivités territoriales ou à leurs groupements qui mènent des projets dans le cadre de partenariats de coopération décentralisée avec des autorités territoriales étrangères. Les projets candidats ne doivent pas entrer dans le scope des AAP thématiques ou géographiques existants, en-dehors de projets pluri-thématiques ou multi-pays.

Date de clôture : le 29 mars 2023

Plus d'information sur :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/financer-mes-projets-de-cooperation-decentralisee/appels-a-projets-generalistes/appel-a-projets-biennal-2023-2024/>

— AAP « Clés en main »

ASSOCIATIONS

Il est destiné aux associations et aux groupements d'intérêt public (GIP) de droit français, qui regroupent, exclusivement ou partiellement, des collectivités territoriales françaises (CTF), ainsi qu'aux associations de droit français qui travaillent avec des collectivités territoriales françaises. Au moins 3 CTF doivent être associées au projet.

Date de clôture : le 10 mars 2023

Plus d'information sur :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/financer-mes-projets-de-cooperation-decentralisee/appel-a-projets-cles-en-main/>

